

COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 25 JANVIER 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présents :

Me François Bélisle, conseiller municipal

M. Michel Blais, citoyen

M. Dany Carpentier, conseiller municipal

M^{me} Vicky Larochelle, citoyenne

M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du Comité

Invités présents:

M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale

M^{me} Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale

M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale

M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation

Me Pierre-Yves Brouillette, juriste

M^{me} France Cinq-Mars, directrice générale et directrice – Finances

M. Pierre Daviau, technicien – Surveillance de chantier

M^{me} Maude Desrosiers, ingénieure (départ : 11h50; retour : 12h45)

M. Richard W. Dober, conseiller municipal

M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Développement

M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (arrivée: 13h30)

M. Patrice Gingras, directeur – Génie

M. Alain Lafontaine, conseiller municipal

M. Jean Lamarche, maire

Me Sarah Landry, secrétaire administrative aux commissions et comités

M^{me} Sonia-Karine Laroque, chef de division – Planification

M. Alain Lizotte, chef de division – Voie publique (départ : 12h45)

M^{me} Marianne Méthot, directrice de cabinet – Cabinet du maire

M° Annie Pagé, directrice générale adjointe – Services corporatifs partagés

M. Guy Plamondon, coordonnateur - Mobilité durable et circulation (départ :

12h06; retour :12h45)

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 11h30. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Ensuite, il laisse la parole aux nouveaux membres citoyens, M. Michel Blais et M^{me} Vicky Larochelle, qui se présentent brièvement aux membres et aux invités présents. Enfin, puisqu'aucun membre ne s'y oppose, la séance est enregistrée.

2. <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

M. René Martin fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des sujets doivent y être ajoutés. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. <u>Présentation de la composition du Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville et des sujets stratégiques qui y seront traités</u>

M. Patrice Gingras présente les sujets stratégiques qui seront abordés au Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville ainsi que les deux divisions qu'il dirige, soit la division Conception et réalisation et la division Planification. Il précise que cette dernière division sera appelée à intervenir régulièrement au Comité. M. Gingras introduit par la suite M^{me} Sonia-Karine Laroque, chef de la division Planification, ainsi que M. Guy Plamondon, coordonnateur de la mobilité durable et la circulation.

Ainsi, M. Plamondon présente son équipe aux membres du Comité et explique qu'elle est responsable des requêtes des citoyens en rapport à la circulation, la signalisation ou le marquage sur la chaussée. Ensuite, il explique aux membres que plusieurs décisions et mises en place d'équipements de signalisation ou de sécurité font l'objet de normes, de lois et de règlements auxquels nous devons nous conformer. Il présente aux membres le Tome V du ministère des Transports du Québec (MTQ) et explique l'implication de la ville de Trois-Rivières à la conception de ces normes. Finalement, M. Plamondon présente les règlements municipaux dont les modifications découlent du Comité, ainsi que le Programme d'amélioration de la mobilité (PAM). M. Pierre Montreuil ajoute que ce programme a fait l'objet d'améliorations au cours des dernières années grâce, entre autres, à une augmentation du budget disponible.

Enfin, M. Patrice Gingras rappelle que les solutions retenues face aux requêtes citoyennes doivent respecter les obligations professionnelles dictées par l'Ordre professionnel des ingénieurs du Québec, dont la mission première est la protection du public. De plus, il présente aux membres du Comité l'arbre décisionnel qui permet de traiter les demandes des citoyens selon un processus décisionnel qui assure le respect de leurs obligations professionnelles et une cohérence des interventions de la Ville.

4. Révision de l'arbre décisionnel de déneigement des trottoirs pour ajout d'une exception pour configuration particulière

M. Alain Lizotte présente l'arbre décisionnel de déneigement des trottoirs et explique que les conditions de cet arbre décisionnel ont été établies à la suite des précipitations hivernales historiques de 2008, et permettent d'assurer la sécurité des usagers. Il affirme que la gestion de la neige est importante afin de ne pas saturer les dépôts existants, puisque l'ouverture d'un 4° dépôt à neige n'est pas une solution viable, notamment en raison des coûts importants de construction et de la distance à parcourir. De plus, M. Lizotte présente les critères de l'arbre décisionnel et présente deux situations où il serait opportun de modifier les critères actuels de l'arbre décisionnel, soit la situation de la rue de Courval, entre les rues du Père-Marquette et Marguerite-Bourgeoys, et la situation du boulevard des Récollets, en face de la rue Saint-Pie-X et près de l'espace vert Ludger-Duvernay. En effet, il explique qu'un Comité citoyen a demandé de ne plus déneiger 450 mètres de trottoir dans le secteur de la rue de Courval, entre les rues du Père-Marquette et Marguerite-Bourgeoys, ce qui permettrait à la Ville de procéder au déneigement de 250 mètres du

trottoir de la rue Ludger-Duvernay qui est situé en face de l'école primaire Saint-Pie-X. Pour ce faire, le cinquième critère de l'arbre décisionnel doit être modifié, afin d'y ajouter le critère du débit piétonnier de 30 piétons et plus par trois heures représentatives et le critère du rayon de 300 mètres d'une école avec la configuration particulière d'une rue.

Les membres du Comité discutent des situations présentées, de l'arbre décisionnel, du déneigement des pistes cyclables, et M° François Belisle soutient que la Ville doit faire preuve de souplesse dans l'application de l'arbre décisionnel à certaines situations. De plus, M^{me} Pascale Albernhe-Lahaie se questionne par rapport à la possibilité d'identifier des circuits de marches et de vélo pour connecter certains trottoirs pour l'hiver.

Recommandation:

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de modifier le 5° critère de l'arbre décisionnel établissant les conditions de déneigement d'un trottoir, sentier hors rue et sentier piétonnier, afin d'y ajouter le critère du débit piétonnier de 30 piétons et plus par trois heures représentatives et le critère du rayon de 300 mètres d'une école avec la configuration particulière d'une rue. De plus, le président recommande de retirer le trottoir de la rue de Courval, entre les rues du Père-Marquette et Marguerite-Bourgeoys, de la liste des trottoirs à déneiger afin qu'il soit remplacé par le déneigement de 250 mètres du trottoir de la rue Ludger-Duvernay situé en face de l'école primaire Saint-Pie-X. Approuvé à l'unanimité.

5. <u>Présentation de la panoplie de mesures d'atténuation possibles en sécurité routière</u>

M. Guy Plamondon et M^{me} Maude Desrosiers présentent les mesures d'apaisement de circulation qui sont disponibles ainsi que leur impact en fonction de certains critères, dont la vitesse moyenne de circulation et le percentile 85 (V85), soit la vitesse du 85° percentile des véhicules en circulation. De plus, M. Plamondon présente aux membres du Comité les mesures d'atténuation ciblées par le groupe de travail ainsi que le tableau des coûts approximatifs de chacune de ces mesures, qu'elles soient permanentes ou temporaires.

M. Patrice Gingras ajoute que le marquage des rues ainsi que plusieurs mesures temporaires impliquent des coûts d'entretien récurrents et une pression budgétaire et explique que le groupe de travail a ciblé une quantité limitée de mesures d'atténuation afin d'assurer une uniformité des mesures dans l'ensemble de la Ville. Enfin, des exemples imagés de mesures d'apaisement sont présentés aux membres du Comité et expliquent le cheminement des mesures d'apaisement, soit de leur implantation de façon temporaire à leur pérennisation.

Les membres du Comité discutent de la présentation et font part de leurs préoccupations respectives en matière de sécurité routière en présentant des exemples propres à chacun de leurs districts électoraux. De plus, M. Michel Blais soutient que pour le citoyen, le marquage de rue a une efficacité moindre en hiver, surtout lorsque la visibilité de la chaussée est réduite.

Levée de la séance

La rencontre se termine à 13h56.

M. Pierre Montreuil Président du Comité et conseiller municipal Me Pierre-Yves Brouillette, notaire

Juriste

- 4 -